

Politique de placement et transition énergétique pour la croissance verte

Rapport 2019



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire

Politique de placement et transition énergétique pour la croissance verte

L'investissement socialement responsable (ISR) est une expression qui recouvre les diverses démarches d'intégration du développement durable au sein de la gestion financière. Comme le soulignait déjà l'Inspection Générale des Finances en 2002 dans un rapport qui demeure d'actualité, l'ISR n'est pas réductible à une définition simple et consensuelle : « L'évolution des termes utilisés pour caractériser ce secteur témoigne de son extension progressive : « d'éthique », il est ainsi devenu « socialement responsable », avant d'œuvrer en faveur du « développement durable ».

L'ISR répond généralement à trois objectifs principaux en investissant :

- Selon une certaine philosophie et dans le respect de certaines valeurs ;
- En prenant en compte les risques et les opportunités tirés de l'analyse extra-financière des émetteurs ;
- En visant un impact favorable sur les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Plus récemment, à l'occasion de la Conférence de Paris sur le Climat (COP21) qui s'est tenue en 2015, un nouveau cadre réglementaire a vu le jour afin de définir les attendus en termes de communication pour les investisseurs institutionnels. Une loi a été adoptée en 2015 (loi n°2015-992) transposée par un décret d'application (n°2015-1850 du 29 décembre 2015) appelé « Article 173 de la Loi française de Transition Énergétique pour la Croissance Verte » :

- Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, le décret introduit de nouvelles exigences de transparence pour les investisseurs institutionnels, et leurs intermédiaires, gestionnaires d'actifs, obligeant ces derniers à décrire les modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) dans leurs politiques d'investissement.

- Les principales informations demandées sont :
 - La présentation de la démarche générale de prise en compte de critères ESG et des procédures internes permettant de les identifier et de les évaluer.
 - Les informations utilisées pour l'analyse : données financières ou extra-financières, notations, analyses internes et externes du reporting des entreprises, rapports.
 - La méthodologie et les résultats de l'analyse des risques liés au climat expliqués et accompagnés des principales données (périmètre retenu et les scénarios climatiques de référence, l'horizon de temps, les approches, statiques ou dynamiques...). La mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) des portefeuilles « passées, actuelles ou futures, directes ou indirectes », doit également être présentée.
 - La contribution au financement de la transition écologique et énergétique.
- Les entités ayant au moins 500 M€ de bilan consolidé ou combiné doivent mettre en œuvre l'ensemble des dispositions.

En outre, il convient de rappeler le sens de la demande faite par le législateur. L'objectif est d'inciter à l'innovation en termes de reporting pour mieux appréhender les risques suivants (source : FFA) :

Risques génériques en cas de non-maîtrise des facteurs ESG		
E	S (social, sociétal et sous-traitance)	G
Risques de réputation (dont impact CA)		
Risques de pénalités financières		
Risques réglementaires		
Risques liés au financement		
Risques de discontinuité de l'activité		

Pour le risque climatique, il faut spécifiquement analyser deux risques (source FFA) :

Risques spécifiques au réchauffement climatique	
Risques physiques : pertes liées à des événements climatiques extrêmes (inondations, tempêtes)	Risques de transition : ajustements vers une économie bas carbone (risques de <i>stranded assets</i>)

La mesure de l'empreinte carbone et le suivi des gérants pour obtenir une réduction de cette empreinte sont donc le premier pas vers une stratégie globale de maîtrise des risques climatiques.

Pour la gestion de ses placements, le groupe Malakoff Humanis se repose essentiellement sur 2 sociétés de gestion à savoir Malakoff Humanis Gestion d'Actifs (MHGA), filiale à 100% du Groupe et La Banque Postale Asset Management (LBPAM) dont le Groupe est actionnaire à hauteur de 5%. L'intégration des critères ISR/ESG dans la gestion des placements se fait donc en étroite collaboration avec ces 2 partenaires.

1. Engagements ESG dans l'ADN du groupe Malakoff Humanis

La lutte contre le changement climatique est un engagement en pleine cohérence avec les valeurs de notre Groupe. En tant que groupe paritaire et mutualiste soucieux d'agir en investisseur de long terme responsable, Malakoff Humanis fait de sa contribution à la réduction des émissions de carbone dans l'atmosphère une ambition et une source d'innovation. La responsabilité sociétale fait donc partie intégrante de l'ADN du Groupe.

Pour matérialiser ces ambitions en mesures concrètes nous pouvons noter que :

- Le Groupe a été noté 77/100 « niveau platine » par l'organisme indépendant EcoVadis en 2018. Il se situe dans le top 1% des fournisseurs les plus performants, évalués dans le monde. C'est dans cette logique que l'investissement responsable s'est développé.
- Nos engagements se sont formalisés via l'adhésion à des associations ou des initiatives d'investisseurs institutionnels au niveau mondial :



L'approche « investisseur socialement responsable » s'articule notamment autour de :

- La mise en place d'une logique de progrès continus sur les processus de gestion et les résultats,
- L'intégration des critères définis par le Groupe en matière de respect d'objectifs ESG dans la gestion des portefeuilles et la sélection des supports qui les composent,
- La prise en compte systématique des risques induits par l'intégration desdits objectifs dans la politique globale d'investissement et leur(s) impact(s)

financier(s) à long terme, mais aussi pour l'évolution des besoins couverts par les domaines d'activité du Groupe,

- Le développement de l'ISR au sein des portefeuilles des entités du Groupe et de l'épargne salariale,
- La promotion et l'engagement dans l'Investissement Responsable par la participation à de grandes associations d'investisseurs institutionnels qui ont pour but d'améliorer de manière continue et collective les pratiques en la matière.

2. L'ISR et l'ESG dans nos placements

2.1. Les placements en 2019

Le groupe Malakoff Humanis gère plus de 41 Md€ au 31/12/2019, sur ces deux métiers principaux :

- L'assurance pour 27 Md€ qui représente essentiellement de l'assurance de personnes collective en santé et prévoyance.
- La retraite complémentaire AGIRC-ARRCO pour 14,2 Md€

Au 31/12/2019 En valeur de marché - Md€	Total Groupe
Assurance	27,0
Retraite	14,2
Total Malakoff Humanis	41,2

2.2. Placements cotés ISR / ESG

Au 31/12/2019, le total des placements labellisés ISR ou sous gestion avec un filtre ESG s'élève à 20,5 Md€ soit environ 50% du total des placements du Groupe.

Dans le détail, la répartition entre les différentes approches de gestion responsable au 31/12/2019 s'établit comme suit :

	En cours (M€)	% de l'encours total
Fonds labellisés (ISR, Greenfin)		
Actions	4 371,3	11,14 %
Taux	112,6	0,28 %
Diversifiés	4,2	0,03 %
<i>total</i>	4 488,1	10,89 %
Green bonds		
Souverain / Agenciers	320,2	1,06 %
Corporate	272,8	1,24 %
<i>total</i>	593,0	1,44 %
Total des encours ISR		
Au 31/12/2019	5 081,1	12,33 %
Fonds à impact		
	169,7	0,57 %
Gestion avec filtre ESG		
	15 206,3	43,55 %

2.3. Placements thématiques

En plus du label ISR, deux autres labels sont présents dans les portefeuilles : le label solidaire et le label Greenfin.

a) Fonds sur la transition énergétique et écologique pour le climat

Le processus de gestion utilisé dans les investissements thématiques labellisés Greenfin intègre des critères financiers et extra-financiers. Ces critères extra-financiers sont liés à la thématique environnementale : une sélection de sociétés engagées dans la transition énergétique, de par leurs méthodes activité relevant directement ou indirectement des thématiques environnementales, est effectuée.

Ces activités sont :

- mobilité et transport durable : transports collectifs, véhicules à faible émission CO₂...
- économie circulaire : gestion de l'eau, recyclage...
- bâtiments verts : rénovation (isolation...) et construction (bâtiments à faible consommation énergétique...)
- services et solutions environnementaux : efficacité énergétique, technologies vertes...
- énergies renouvelables : production d'énergie solaire ou éolienne, fabrication de turbines ou de panneaux...
- agriculture et alimentation soutenable : Gestion des forêts, agro-écologie, alimentation bio

Les entreprises associées directement aux filières du nucléaire et des énergies fossiles ainsi que celles responsables de violation sévère des principales normes internationales en matière de droits humains et de préservation de l'environnement sont exclues.

Une note ESG et/ou un score de contribution à la Transition Énergétique et Ecologique sont également calculés.

b) Green bonds

Concernant les « green bonds », les critères financiers classiques sont examinés (liquidité, taille, échéance, taux...), mais à ceux-ci s'ajoutent des critères répondant aux Green Bond Principles :

- utilisation des fonds dans les secteurs verts
- processus d'évaluation et de sélection des projets avec pour référence le label Greenfin
- gestion des fonds (allocations entre les différents projets)
- rapport d'impact (sur trois axes : allocations, indicateurs de performance, impacts)

2.4. Dette privée Corporate

Les entreprises de cette classe d'actifs sont encore peu évaluées par les agences de notation extra-financière. Lorsqu'elles le sont, ces entreprises sont en général relativement mal notées en termes ISR, en raison d'une communication limitée sur les enjeux ESG ou d'un manque de formalisation de leur démarche RSE par rapport aux plus grandes entreprises. Cette notation peut ne pas refléter parfaitement l'exposition aux risques extra-financiers et le degré d'avancement réel de leurs pratiques ESG.

Un processus d'analyse pragmatique et adapté aux spécificités de la classe d'actifs a été mis en place. Un questionnaire extra-financier est envoyé aux entreprises en phase de pré-investissement. Il inclut une question sur les émissions de gaz à effet de serre. Lorsque l'entreprise communique un chiffre pour cette question, l'équipe d'analyse s'assure de la fiabilité de la donnée (périmètre des activités, méthodologie utilisée, accompagnement par un tiers...).

2.5. Capital investissement et infrastructures

La taille des actifs de cette classe ne permet pas une notation de type extra-financière. Cependant, la prise en compte de critères ESG, notamment environnementaux, est une pratique largement répandue au sein des sociétés de gestion.

Le portefeuille du Groupe est investi dans des actifs non cotés, en direct ou à travers des fonds de **Capital-Investissement**, soumis à un contrôle systématique des critères ESG. La politique de Capital-Investissement responsable est appliquée durant la phase d'analyse de l'opération d'investissement (questionnaire ESG transmis par les entreprises lors des due-diligences, exclusion des entreprises qui contreviendraient aux principes éthiques et au respect des normes et des conventions internationales) mais également pendant toute la durée de vie de la participation (suivi des plans d'actions ESG à travers des questionnaires annuels, accompagnement des managers dans l'identification des risques et des opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance). La pratique de la publication annuelle d'un rapport ESG se généralise au sein des sociétés de gestion.

Concernant les investissements en **infrastructures** (en fonds propres), la société de gestion en charge de notre mandat dédié en fonds de fonds suit les mêmes pratiques que celles menées par les gérants en Capital-Investissement.

Quant à la **dette en infrastructures**, cette classe d'actif ne propose pas encore de démarche normée concernant les politiques ESG. Toutefois, les décisions d'investissement de nos mandataires en termes de dettes Infrastructures prennent en compte l'ensemble des enjeux extra-financiers, notamment en matière de gestion des ressources naturelles au sein des projets, d'exclusion des projets ne répondant pas à l'enjeu de la transition économique et énergétique, etc.

Plus de 70 % des investissements en private equity et en infrastructures se font dans des sociétés de gestion engagées en matière ESG. Elles ont signé les PRI, se sont dotées d'une charte ESG et suivent leurs investissements selon ces critères. Les sociétés de gestion investies en infrastructures pour le compte du groupe ont en grande partie développé une approche spécifique sur le climat et ce, davantage que dans le private equity. Cela s'explique par la nature de la classe d'actifs, qui implique une plus grande vigilance aux risques physiques et climatiques. Ces engagements pour le climat se matérialisent notamment par la participation à des initiatives de place : l'initiative climat 2020, le carbon disclosure project et le UN global compact.

On peut également mettre en avant des investissements du Groupe dans certains fonds non cotés dont les thématiques sont porteuses de valeurs sociales ou environnementales. Par exemple, le fonds Impact et partenaires III investit dans des entreprises qui génèrent des impacts sociaux positifs en particulier dans les territoires fragiles (montant engagé 2 M€). Le fonds Alba d'Amundi investit dans les énergies renouvelables (montant engagé 20 M€). Le fonds Brownfield réhabilite les sites pollués (montant engagé 5 M€).

Méthodologie ISR de LBPAM

Émetteurs souverains

Le portefeuille est constitué en grande majorité d'obligations souveraines des pays européens. Elles sont évaluées avec une approche « qualité » qui tient compte de la solvabilité à long terme. À la suite de la crise des dettes souveraines, il semble pertinent d'évaluer, en plus des critères ESG standards, les critères de solvabilité des États.

Titres cotés d'entreprises

Critères utilisés pour l'analyse ESG et l'impact sur le climat

La philosophie ISR est fondée sur quatre axes qui permettent d'appréhender les opportunités et les risques du monde d'aujourd'hui et de demain.

Les critères environnementaux sont pris en compte au sein de deux de ces axes : la transition économique et énergétique et la gestion des ressources.



Informations utilisées pour l'analyse des émetteurs

Pour les entreprises notées par les agences de notation extra-financière, l'analyse combine une approche « sectorielle » et une approche « best-in-class ». L'étude du secteur se fait à partir des 4 axes présentés précédemment. L'analyse quantitative ISR de l'émetteur est basée sur un outil interne de notre société de gestion qui utilise des sources externes reconnues : deux agences de notation extra-financière (MSCI ESG Research et Vigeo EIRIS), un fournisseur spécialisé sur l'environnement (Trucost) et des fournisseurs généralistes (Bloomberg, Factset). Une analyse qualitative est ensuite réalisée : vérification de la cohérence des informations, suivi régulier des sociétés et des parties prenantes, rencontres régulières avec les sociétés.

Les entreprises non couvertes par les agences de notation extra-financière sont analysées en reprenant les quatre axes de la philosophie ISR, avec une grille de critères d'évaluation précis. Ce processus robuste permet d'analyser les entreprises en croissance qui présentent des opportunités extra-financières fortes, et dont le cœur de métier ou la stratégie sont directement tournés vers les thématiques d'avenir (transition énergétique et économique) et de territorialité. Cette grille est également utilisée pour analyser les entreprises qui ne sont pas encore notées par les agences de notation extra-financière, lors de leur introduction en Bourse.

Méthodologie ISR de MHGA

Le Groupe a choisi dans un premier temps de calculer l’empreinte carbone de ses portefeuilles actions, dans le cadre de sa politique de pilotage des aspects « Environnementaux » des facteurs ESG.

Toutefois cela n’a pas empêché le développement d’outils d’analyse pour l’ensemble des actifs liquides en portefeuilles (obligations d’État, obligations privées, actions), via sa société de gestion interne Malakoff Humanis Gestion d’Actifs.

Cela permet notamment d’analyser *via* un filtre ESG complet les différents supports d’investissements.

Pour les obligations d’État, Malakoff Humanis Gestion d’Actifs a développé une méthode d’analyse propriétaire en choisissant trois critères discriminants, pertinents et permanents pour évaluer les émetteurs publics de l’Union Européenne :

- Environnement : performance environnementale intégrée, calculée par Yale
- Social : coefficient de Gini, calculé par Eurostat
- Gouvernance : indicateur de corruption perçue, calculé par Transparency International

Ces trois indicateurs permettent d’évaluer de manière statistiquement significative le pays, en identifiant ceux aux performances supérieures ou inférieures à la moyenne sur un, deux ou trois critères.

Cette évaluation permet de définir et de structurer un univers d’investissements avec des recommandations de sous-pondération ou de surpondération par rapport à d’autres pays en recommandation neutre car proche de la moyenne. Pour les émetteurs obligataires et monétaires privés, un filtre de sélection de l’univers socialement responsable évalue la transparence et la responsabilité (environnementale, sociale et de gouvernance) des entreprises.

Sur les actions, pour chaque secteur, 10 critères ont été retenus, selon la pertinence et le caractère discriminant du critère dans le secteur. Les critères retenus sont ensuite équipondérés, ce qui se traduit par une prise en compte différente des questions E, S et G selon les secteurs, comme illustré ci-après en exemple pour les secteurs des banques et de la chimie :

secteur : banques

E.3.1.10	Normes sectorielles des crédits et des prêts
E.3.1.11	Gestion socialement responsable
E.3.1.15	Services financiers durables
S.1.2	Politique contre la discrimination
S.1.3	Programme pour la diversité
G.1.1	Politique contre la corruption
G.1.4.1	Politique contre le blanchiment d’argent
G.2.7	Féminisation du Conseil d’Administration
G.2.9	Indépendance du Conseil d’Administration
G.2.11	Ratio Enron (non audit/audit)

secteur : chimie

E.1.2.10	Intensité eau
E.1.3.2	Gestion des déchets dangereux
E.1.3.4	Programme de gestion de l’eau
E.1.7.0	Programme de réduction de CO ₂
E.3.1.16	Produits dangereux
S.1.4	Couverture par la négociation collective
S.1.6.5	Évolution du taux de fréquence d’accident
S.2.1	Suivi des normes sociales dans la supply-chain
G.2.7	Féminisation du Conseil d’Administration
G.2.9	Indépendance du Conseil d’Administration

3. L'impact du climat dans nos placements

Cette partie se concentre sur l'impact du changement climatique sur les placements du groupe Malakoff Humanis. Dans un premier temps, nous analyserons les risques que le changement climatique pourrait faire peser sur les entreprises, infrastructures et biens immobiliers en portefeuille. Nous nous intéresserons tant aux risques physiques qu'aux risques liés à la transition climatique. Nous tenterons ensuite d'estimer, en cas de matérialisation de ces risques, quels seraient leurs impacts financiers sur les portefeuilles de placement du groupe. Enfin, nous regarderons quelle pourrait être la trajectoire climatique de nos placements par rapport à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C.

3.1. Risques climats

3.1.1. Titres cotés d'entreprises

Une analyse climat instantanée est réalisée à partir de la confrontation de deux indicateurs : l'intensité carbone et la part des solutions vertes. Elle part du constat que les entreprises émettrices en carbone peuvent développer les solutions vertes pour limiter leurs émissions.

Méthodologie de calcul : intensité carbone et solutions vertes

La mesure de l'intensité carbone est calculée à partir de données de la société Trucost comme suit :

- Au numérateur : émissions de gaz à effet de serre directs (scope 1), émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 2), et autres émissions indirectes (scope 3) pour les fournisseurs de premier rang. Les données sont de 2019.
- Au dénominateur, sur le chiffre d'affaires réalisé en 2019 (ou en 2018 si chiffres 2019 non disponibles). Cette méthode permet une meilleure comparaison des entreprises entre elles, que le capital. Par ailleurs, ces données peuvent être intégrées en amont de la construction des portefeuilles.

Pour identifier les émetteurs qui s'impliquent dans la transition énergétique (solutions vertes), nous cherchons les entreprises dont une part importante de l'activité apporte des solutions aux enjeux de la transition énergétique.

Nous identifions les entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est réalisé dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Énergies renouvelables (solaire, éolien, stockage...)
- Économie circulaire (recyclage, tri des déchets, traitement de l'eau...)
- Transports et mobilités durables (transports collectifs, covoiturage, véhicules électriques...)
- Bâtiments verts (isolation, compteurs intelligents, chauffage, éclairage...)
- Solutions et services environnementaux (efficacité énergétique, technologies vertes, audits environnementaux...)
- Agriculture et alimentation soutenable : Gestion des forêts, agro-écologie, alimentation bio

L'intensité carbone du portefeuille actions en 2019 a diminué de 2% pour s'établir à 274 tonnes de CO₂ par milliards d'euros de chiffres d'affaires. En parallèle, le poids des entreprises impliquées dans les solutions vertes sur lesquelles le Groupe est positionné a doublé sur l'année.

Une analyse climat prospective a été réalisée en 2018 à partir de l'analyse des risques physiques et de transition de chaque émetteur. La méthode d'analyse a été conçue par le cabinet de conseil **I Care & Consult**.

Pour évaluer les risques physiques et de transition des titres cotés d'entreprises, le chiffre d'affaires est décomposé par secteur et par pays ou zone géographique. En cas de données insuffisantes la notation du secteur de l'entreprise est utilisée et/ou la moyenne monde des risques est utilisée.

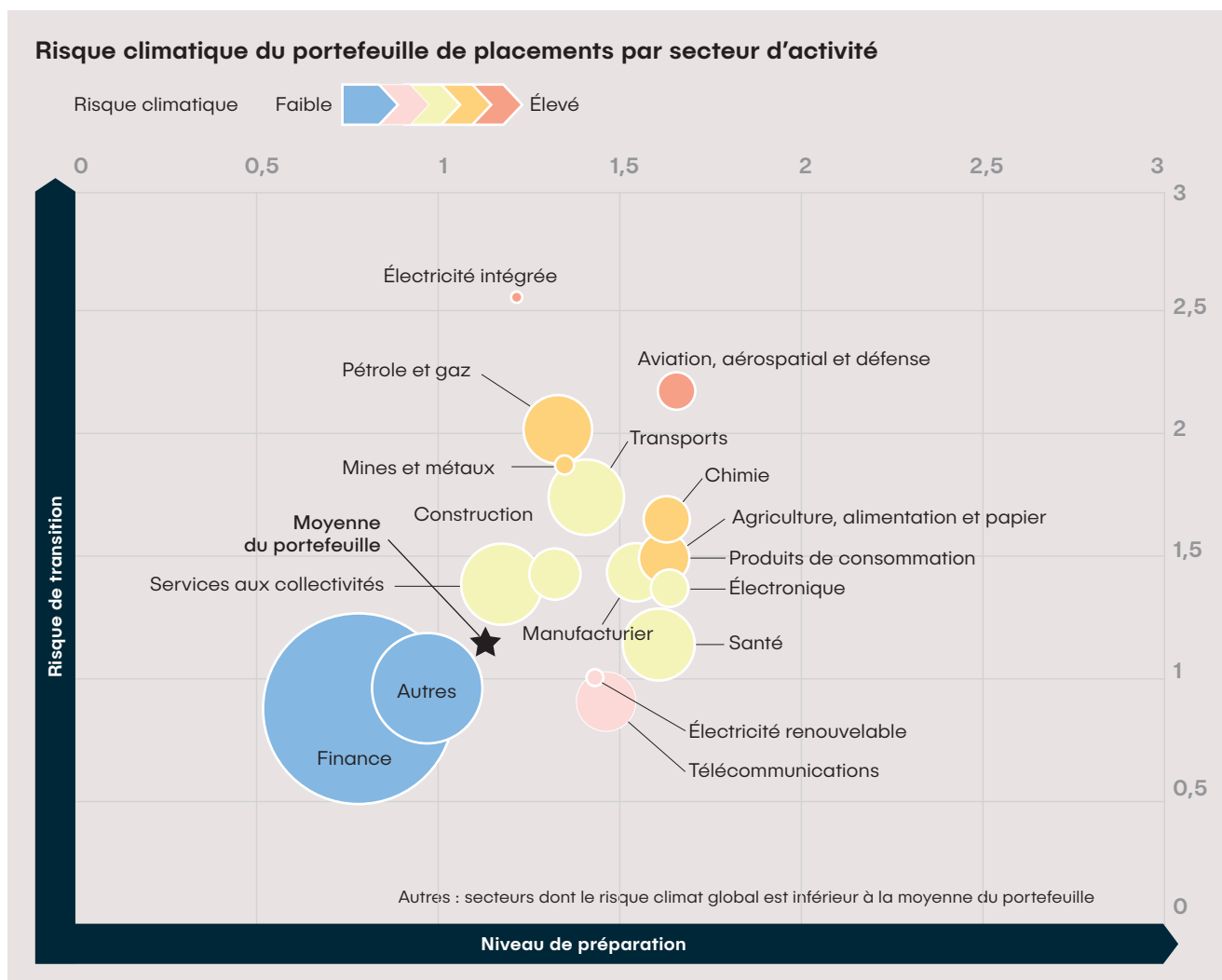
Un risque global par secteur est ensuite déterminé en couplant ces deux aspects du risque climatique. Au sein d'un même macro secteur de forts écarts peuvent être constatés. Par exemple dans le secteur du transport, où le transport aérien et le transport ferroviaire s'opposent ; de même pour le macro secteur de l'énergie, où la note de l'électricité en groupe intégré et celle de l'électricité renouvelable est éloignée, voir ci-dessous.

Notre portefeuille ressortait faiblement risqué avec un risque climat global de 1,17 sur une échelle de 0 à 3.

Sur la totalité du portefeuille de titres cotés, 23 % des secteurs avaient un risque supérieur au niveau moyen de 1,50.

Le secteur financier était le principal secteur représenté (38 % du portefeuille total). Il constituait la moitié du portefeuille obligataire, classe d'actifs prépondérante dans le portefeuille de Malakoff Humanis. Son risque climat global était faible à 0,83.

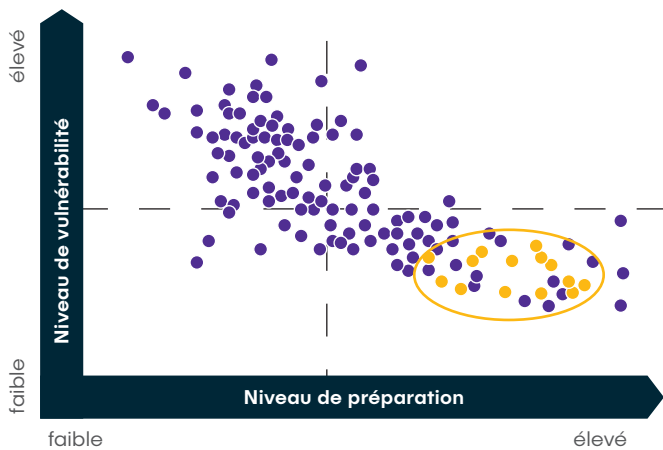
Nous avons isolé certains secteurs. Le secteur de l'aviation, aérospatial et défense, stratégique en termes géopolitiques, a un risque climat global élevé. Son risque de transition fait partie des plus hauts, étant donné les régulations importantes qui cadrent cette activité et qui pourraient s'accroître. Le secteur de l'énergie est le secteur dont le risque climat est le plus hétérogène, avec à l'opposé l'électricité intégrée (1,88) et l'électricité renouvelable (1,22).



3.1.2. Émetteurs souverains

Pour évaluer les risques physiques et de transition des pays, nous utilisons l'indicateur Notre-Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) Country Index. C'est un programme de recherche de l'Université Notre-Dame aux Etats-Unis (Indiana). Son objectif est d'aider les décideurs des secteurs privés et publics à mieux saisir les enjeux de l'adaptation au changement climatique. Cet indicateur résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique ainsi que son état de préparation par rapport à celui-ci. Il est calculé pour 177 pays à partir de 9 composantes et 45 indicateurs. Sa composition est transparente et peut être consultée sur le site web de ce programme de recherche.

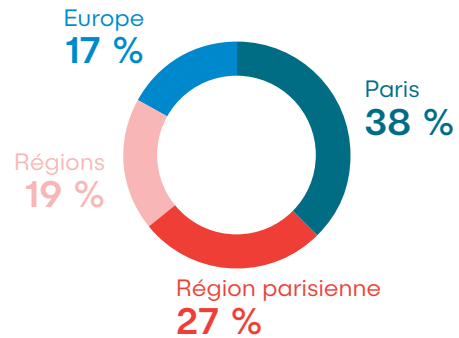
Selon le ND-GAIN country index, les pays émetteurs présents dans les portefeuilles ont une vulnérabilité faible au changement climatique et présentent un état de préparation élevé à celui-ci. L'exposition aux risques climats de ces émetteurs souverains est stable depuis 2016 et considérée comme faible. La Finlande et l'Allemagne sont les pays les mieux classés du portefeuille alors que la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Grèce sont les pays les plus exposés aux risques climat.



3.1.3. Immobilier

Les biens immobiliers en portefeuille sont exclusivement européens et pour deux tiers à Paris et en région parisienne.

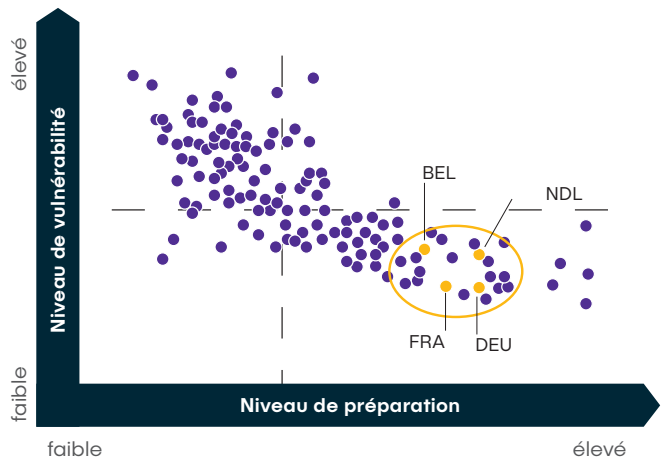
Répartition géographique



L'indicateur ND-Gain montre que les pays européens dans lesquels les biens immobiliers sont localisés sont parmi les moins vulnérables et les mieux préparés aux changements climatiques.

Au global, le portefeuille immobilier est peu risqué sur les aspects climatiques.

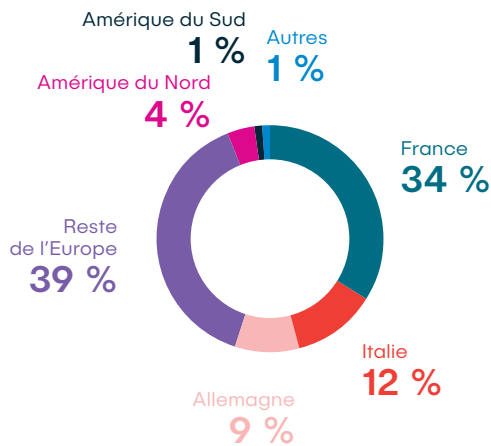
Répartition sectorielle



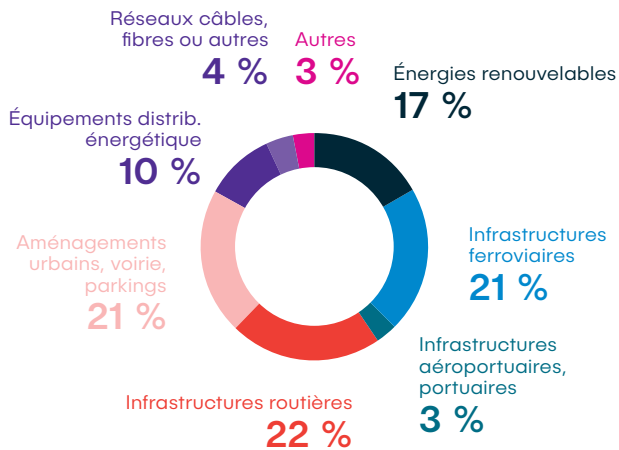
3.1.4. Infrastructures

Les investissements en infrastructures sont essentiellement localisés en Europe. Comme vu dans les parties 3.1.2/3, ces pays sont parmi les moins vulnérables et les mieux préparés aux changements climatiques.

Répartition géographique



Répartition par type de projets



3.2. Engagements 2019 et pour la suite

En 2018, nous avons réalisé l'analyse du risque climatique sur la totalité du Groupe avec une approche à la fois statique, avec notamment l'évaluation de l'impact carbone, et prospective, avec l'analyse des risques physiques et de transition. L'analyse climatique avait été étendue à deux nouveaux sujets. Nous avons réalisé une étude sur l'impact financier d'un changement climatique au niveau du portefeuille actions. Nous avons étudié la trajectoire climatique de notre fonds ISR le plus important. En 2019, nous n'avons pas reconduit ce type d'analyse du fait que le Groupe était encore dans sa phase de construction.

En 2020, le Groupe se dotera d'une nouvelle politique générale de gestion responsable. Cette nouvelle politique globale aura pour objectif d'intégrer l'ensemble des composantes de l'activité réalisée par Malakoff Humanis, avec notamment une approche spécifique à la gestion d'actifs. Le but recherché sera notamment de couvrir une plus grande part des placements via une gestion socialement responsable.



**On aime
vous voir
sourire**



malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

21 rue Laffitte 75009 Paris

